

RÈGLEMENT DU CONCOURS
« LES JARDINS CRÉATIFS DU CANAL »

Article 1 : Objectif

Le concours « *Les jardins créatifs du canal* » a pour objectif l’embellissement des sites privés longeant le canal de la Siagne. Il est ouvert à tous les riverains.

Article 2 : Déroulement du concours et critères d’appréciation

Les critères d’appréciation pour ce concours sont les suivants : harmonie, originalité, couleurs et volumes. Les aménagements doivent impérativement être visibles du canal et devront être entretenus jusqu’au 6 septembre

Article 3 : Organisateur

Le concours est organisé par le SICASIL et Suez Environnement dans le cadre de la 10^{ème} fête du canal de la Siagne

Article 4 : Inscriptions

Les candidats doivent s’inscrire avant le 25 août 2015 au 04 93 90 54 61 ou par mail à stagiaire@sicasil.com. Lors de l’inscription un numéro sera attribué à chaque participant. Ce numéro devra être inscrit sur un panneau format A4 qui sera fixé en bordure du jardin côté canal.

Article 5 : Jury

Un jury, composé des membres du SICASIL, de SUEZ Environnement et de l’Association de Sauvegarde de la Siagne et de son Canal désignera 3 lauréats.

La sélection s’effectuera le 2 septembre.

Article 6 : Les prix

Les récompenses et lots seront remis le 5 Septembre lors de la fête du canal à Peymeinade.

1er prix : une aquarelle encadrée peinte par un artiste professionnel de votre propriété vue du canal.

2ème prix : une œuvre photographique grand format encadrée de votre propriété vue du canal par un photographe professionnel.

Du 3^{ème} au 10ème prix : un “panier jardinier” (assortiment de graines et de semences bio)